



EPLEFPA de Châlons-en-Champagne

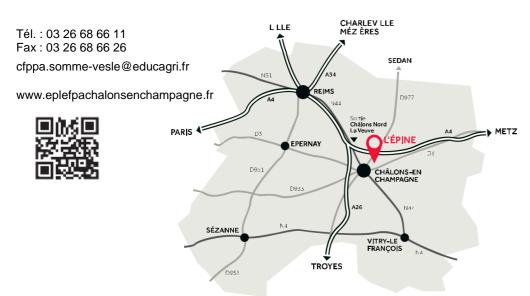
CFPPA de l'Épine

52 allée du Château 51460 L'ÉPINE

SIRET: 195 111 968 00036

NDA: 2151P002051

Cet engagement ne vaut pas agrément de l'État





CERTIFICAT INDIVIDUEL

CERTIPHYTO RECYCLAGE DÉCIDEUR EN ENTREPRISE

- Soumise à agrément -



MODES DE VALIDATION

individuel entreprise

agrément ».

l'utilisation

connaissances.

Attestation de suivi de formation.



DURÉE DE L'ACTION

7 heure (1 journée).

DATES DE SESSION

- Calendrier consultable sur le site internet du CFPPA de l'Épine www.eplefpachalonsenchampagne.fr
- · Si besoin, nous contacter.

VOIE DE FORMATION

Formation professionnelle continue

ACCESSIBILITE PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être proposé pour faciliter leurs parcours.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent handicap au 03.26.68.66.11

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Arrêté du 29 Août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Décideur en entreprise soumise à agrément ».
 - Renouvellement
- Réglementation et sécurité environnementale
- > 2 h
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public > 2 h
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives > 3 h

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel
- Mobilisation des acquis des stagiaires et apports théoriques via support informatique (PowerPoint).
- Apports théoriques sur les problématiques de milieux locaux (zones de captages...).
- Illustration des pratiques par la présentation de photos.

NOMBRE DE STAGIAIRES

• Min: 8 personnes / Max: 15 personnes

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ACTION

· Questionnaires de satisfaction

PRÉREQUIS

 Être titulaire au préalable du certificat individuel « Décideur en entreprise soumise à agrément » en cours de validité.

COÛT DE LA FORMATION

120€/ jour de formation.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tout public

MODALITÉS D'ACCES DES DEMANDEURS

 Délais d'accès à l'action : Inscriptions demandées 15 jours avant le début de la session.



INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES FINANCEMENTS

- · Prise en charge possible OCAPIAT
- · Formation éligible au CPF.
- Autres financements : (VIVEA, OPCO, plan de développement des compétences...).



Contact : Elodie GOBILLARD - 03.26.68.66.11

cfppa.somme-vesle@educagri.fr